# Conséquences pour la transmission de la politique monétaire

Quel est l'impact prévisible sur les principaux canaux de transmission de la politique monétaire, à savoir le canal des taux d'intérêt, le canal du cours de change et le canal du crédit ?

## Canal des taux d'intérêt

Le canal des taux d'intérêt est un mécanisme de transmission de la politique monétaire particulièrement important dans les pays relativement plus développés, comme l'Afrique du Sud, le Kenya et Maurice<sup>12</sup>. Dans ces pays, une modification des taux directeurs entraîne une modification des taux d'intérêt intérieurs, mais parfois à retardement et sans que la transmission soit complète. L'existence, dans de nombreux pays, d'une structure bancaire oligopolistique, limite la concurrence et, partant, la réactivité des taux du marché à une modification des taux directeurs. Cela s'explique en partie par la concentration du marché mais aussi des risques. En fait, l'Afrique subsaharienne a les marges d'intérêt les plus élevées du monde<sup>13</sup>. Elle est aussi la région qui présente le plus fort taux de concentration de banques.

Dans la mesure où une hausse de l'activité bancaire transfrontière intensifie la concurrence dans le système bancaire intérieur, elle pourrait contribuer à réduire la marge d'intérêt. Au Nigéria, par exemple, la participation des banques panafricaines aux opérations d'open market a permis de modérer le niveau de la structure des taux. En Ouganda, elle a intensifié la concurrence dans le secteur bancaire et sans doute aussi renforcé le canal des taux d'intérêt, même si les preuves empiriques font toujours défaut. Dans d'autres pays, il est trop tôt pour discerner l'impact sur le canal des taux d'intérêt.

## Canal du cours de change

Dans les économies ouvertes à régime de change flexible, le canal du cours de change peut constituer un puissant mécanisme de transmission de la politique monétaire. Ainsi, une expansion monétaire aurait tendance à faire baisser le taux d'intérêt réel et à induire une dépréciation de la monnaie. Le cours de change est, en outre, un signe très clair des conditions monétaires dans les pays où des statistiques ne sont pas forcément disponibles. C'est pourquoi les banques centrales dans des pays comme le Ghana, le Kenya, Maurice et le Maroc ont indiqué que le canal du cours de change est un des mécanismes de transmission de la politique monétaire les plus importants<sup>14</sup>.

Dans plusieurs pays, les banques étrangères qui participent activement au marché des changes peuvent aussi influer sur les conditions monétaires et le cours de change. C'est apparemment le cas au Nigéria, où les banques panafricaines

Pour plus de précisions sur les mécanismes de transmission de la politique monétaire, voir Christensen (2011).

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Ahokpossi (2013).

Voir Christensen (2011).

prennent part aux adjudications de devises. Au Malawi, selon l'évolution du change, les banques panafricaines retirent ou injectent, dans le système, des devises obtenues en partie auprès de leur société mère. Si les dépôts et prêts qu'elles détiennent sont, pour l'essentiel, en monnaie locale, il y a aussi une part non négligeable de dépôts et prêts en devises et donc la possibilité de substituer les monnaies.

#### Canal du crédit

Les banques interviennent comme intermédiaire entre l'épargne (les dépôts) et les prêts à des fins d'investissement ou de consommation. Le ratio d'intermédiation, à savoir le ratio prêts/dépôts, qui est relativement faible en Afrique par rapport à d'autres régions (tableau 1), a néanmoins un impact sur l'efficacité de la politique monétaire.

Les opérations des banques panafricaines ont-elles stimulé le ratio d'intermédiation ? Il est encore trop top pour le dire avec certitude. Premièrement, les banques panafricaines ont dans une certaine mesure remplacé les banques nationales ou les autres banques étrangères en achetant des établissements existants, souvent ceux qui avaient des difficultés financières. Elles exercent généralement leurs activités comme les banques nationales, avec toutefois des différences d'un pays à l'autre. Dans la mesure où elles peuvent contribuer à moderniser l'infrastructure, y compris en améliorant le système de paiement dans leur propre réseau, elles pourraient accroître le ratio d'intermédiation.

Dans l'UEOMA, la présence accrue des banques panafricaines a intensifié la concurrence sur le marché du crédit, stimulé le marché interbancaire et contribué à renforcer le mécanisme de transmission de la politique monétaire. En Ouganda, les banques panafricaines ont accru la concurrence dans le système bancaire, entraînant une rapide augmentation des réseaux de succursales. Plus soucieuses que les grandes banques internationales de servir les emprunteurs de qualité inférieure, elles ont contribué à la forte expansion de l'intermédiation dans le pays. Il y a lieu de penser qu'elles ont renforcé le mécanisme de transmission de la politique monétaire qu'est le canal du crédit. Au lendemain de la crise financière mondiale, le taux de croissance des prêts bancaires a diminué dans de nombreux pays (Angola, Égypte, Malawi, Maroc, Nigéria, Ouganda et Zambie (tableau 3 figurant à l'appendice)). Ce recul faisait suite à une période de très forte expansion du crédit au secteur privé, qui a en partie alimenté l'inflation. Cette expansion est aussi, sans doute, à l'origine d'une certaine détérioration de la qualité du portefeuille de prêts, laquelle ne s'est manifestée qu'en partie dans les statistiques des prêts non productifs en raison du phénomène d'« evergreening » (renouvellement systématique des prêts)<sup>15</sup>.

# 5. Banques panafricaines et stabilité financière

Nombre de banques panafricaines revêtent une importance systémique tant pour le pays d'origine que pour le pays d'accueil. Elles représentent une grande part des

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Banque mondiale (2012).

dépôts et sont souvent des intervenants importants sur les marchés des bons du Trésor et des changes et dans le système de paiements<sup>16, 17</sup>. Elles sont généralement bien capitalisées. Mais il peut y avoir une insuffisance au niveau du contrôle. Ce qui importe c'est la question de savoir si la réglementation et le contrôle sont en phase avec le degré d'innovation et de complexité des activités des banques étrangères.

Les banques font-elles l'objet d'un contrôle sur une base consolidée, qui intègre leurs filiales à l'étranger ? Cette tâche incombe en principe aux instances de contrôle des pays d'origine. La pratique du contrôle bancaire en Afrique du Sud est particulièrement importante parce que les banques sud-africaines se sont imposées dans plusieurs pays d'Afrique australe et orientale et qu'elles représentent une grande part des dépôts du système bancaire de ces pays. Depuis 2001, l'unité de contrôle bancaire (*Bank Supervision Department* – BSD) de la Banque de réserve d'Afrique du Sud effectue un contrôle consolidé et établit des procédures et déclarations réglementaires pour les groupes bancaires, y compris pour les opérations hors Afrique du Sud. Il prévoit de créer une entité chargée du contrôle des conglomérats en conformité avec les principes internationaux. La méthodologie de contrôle fondée sur les risques suivie par le BSD nécessite d'axer des ressources additionnelles sur les groupes bancaires d'importance systémique, qui incluent généralement des groupes sud-africains ayant des opérations à l'étranger.

Le Nigéria a mis en place un contrôle consolidé en accord avec les *Principes* fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace du Comité de Bâle<sup>18</sup>. Un dispositif de contrôle bancaire transfrontière a été élaboré et mis en œuvre en 2011. Il prévoit comme condition préalable à la présence des banques nigérianes dans d'autres pays l'exécution d'un protocole d'accord avec l'organisme de réglementation du pays d'accueil. Les banques nigérianes qui ont des filiales à l'étranger sont soumises à des exigences de fonds propres plus élevées.

Mais les banques panafricaines ne sont pas toutes soumises à un contrôle consolidé. Quand Ecobank a été fondée, elle s'est vu conférer le statut d'organisation internationale et d'établissement financier non résident par le Gouvernement du Togo, pays où elle est domiciliée, et elle n'est donc pas soumise au contrôle prudentiel de la Commission bancaire de l'UEOMA, à Abidjan.

Les relations et le partage d'informations entre pays d'origine et pays d'accueil sont de la plus haute importance pour effectuer un contrôle consolidé. Là encore, les pratiques varient dans toute l'Afrique. Un grand centre financier comme l'Afrique du Sud a une procédure normalisée pour contacter les autorités de contrôle étrangères avant d'accepter qu'un groupe bancaire sud-africain s'implante à l'étranger. Le BSD a, en outre, tenu des collèges prudentiels avec les autorités de contrôle d'entités de groupes bancaires sud-africains dans d'autres pays d'Afrique. La Banque d'Ouganda s'efforce, elle aussi, de collaborer avec les autorités de contrôle du pays d'origine de toutes les banques étrangères ayant des filiales sur le territoire ougandais, dans le but de renforcer l'efficacité du contrôle consolidé et d'obtenir des renseignements sur la situation financière de la société mère (elle a jusqu'à présent signé des protocoles d'accord avec cinq des neuf organismes de réglementation bancaire des pays d'origine de ces groupes). Ailleurs, un contact

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Lukonga et Chung (2010).

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> FMI (2012e).

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (2012).

régulier entre pays fait défaut, ou les protocoles d'accord ne sont pas suivis de contacts réguliers ou de procédures opérationnelles à cet égard et d'un échange d'informations. Il y a aussi des pays qui adoptent des règles ne plaçant pas banques nationales et étrangères sur un pied d'égalité, ce qui a donné lieu à des représailles de la part de l'autorité de réglementation d'un pays d'origine. Ainsi, une égalité de traitement des banques nationales et étrangères et des conditions de concurrence équitables sont importantes pour maintenir une relation de confiance, indispensable à une bonne collaboration transfrontière.

Mais un contrôle consolidé et la collaboration entre instances de réglementation et de contrôle des pays d'accueil et d'origine ne sont pas suffisants, la qualité du contrôle bancaire étant à la mesure de la qualité des informations et les données sur lesquelles il repose. L'Afrique est constituée de pays très divers et dotés d'organes de contrôle bancaire aux degrés de solidité institutionnelle différents. Dans les pays à faible revenu, en particulier, il arrive souvent que les autorités de contrôle ne disposent pas de données récentes et de bonne qualité, notamment sur les expositions intragroupes au risque, y compris apparemment pour ce qui concerne les groupes bancaires panafricains <sup>19</sup>. En outre, les agences de notation du crédit n'existent pas ou ne sont présentes que depuis peu, et il est donc difficile d'évaluer le degré de risque intrinsèque d'un actif, ce qui nuit à la fiabilité de l'analyse des risques pour la société mère. Dans les pays émergents hors Afrique, en revanche, les banques étrangères ont tendance à sous-estimer l'accumulation du risque de crédit dû à une rapide expansion du crédit par rapport aux banques nationales <sup>20</sup>.

Enfin, les positions ouvertes en devises sont un facteur de risque potentiel. Dans de nombreux pays émergents, elles se sont avérées être le point faible du système bancaire, selon les exigences réglementaires en vigueur. Le tableau 1 de l'appendice fait état d'une certaine asymétrie de monnaies entre banques étrangères, qui ne semble pas importante toutefois (sauf au Swaziland). Mais, comme le fait observer Mihaljek (2009), même en l'absence d'asymétrie de monnaies, l'octroi de prêts en devises peut se transformer en risque de crédit si un pays dévalue sa monnaie, obligeant dès lors les emprunteurs nationaux à rembourser une dette d'un montant plus élevé tel que mesuré en monnaie locale.

## Prêteur en dernier ressort

Si un groupe bancaire panafricain d'importance systémique (considéré comme « trop grand pour faire faillite ») connaissait de graves problèmes financiers, la banque centrale d'un pays d'accueil pourrait-elle envisager d'intervenir en tant que prêteur en dernier ressort, ou de lui procurer des liquidités d'urgence ? Dans ce cas, dans quelles circonstances une assistance serait-elle offerte ? Quelles conditions seraient appliquées ? Une telle intervention est un des principaux instruments de l'arsenal des banques centrales, or souvent celles-ci ne donnent pas de précisions sur la façon de s'acquitter de ce rôle ou hésitent à exprimer publiquement leurs intentions par crainte des problèmes liés au risque subjectif (aléa moral).

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Lukonga et Chung (2010).

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Mihaljek (2009).

Ces dernières années, les banques centrales des pays avancés ont, à plusieurs reprises, eu recours à des opérations de prêteur en dernier ressort. Pour en citer quelques-unes, en 2008, la Banque d'Angleterre a procuré des liquidités d'urgence aux banques pendant la crise financière, et dans les années 2008–10, la Réserve fédérale a fourni aux établissements financiers un soutien de liquidité (à court terme) adossé à des sûretés. Ces initiatives ont contribué à stabiliser le système financier. En outre, la Réserve fédérale a fourni des swaps de devises pour approvisionner en dollars les banques centrales étrangères en échange d'autres monnaies, leur permettant de répondre aux besoins en dollars de leurs établissements financiers. Elle a ainsi assumé le rôle de prêteur en dernier ressort à la fois aux niveaux national et international.

Du point de vue des pays d'accueil, les banques panafricaines sont des filiales de banques étrangères implantées en Afrique, mais elles font l'objet des mêmes règles et réglementations que les banques nationales. Comme indiqué ci-dessus, elles représentent parfois une très grande part du total des dépôts du pays d'accueil (graphique 4). Il est donc concevable qu'une crise puisse prendre des proportions systémiques. Si un groupe bancaire étranger a des problèmes de liquidité, il pourrait retirer des capitaux de ses filiales situées dans d'autres pays, ce qui risque d'engendrer des difficultés financières pour ces filiales. Dans une telle situation, la société mère pourrait être la cause des difficultés financières de ses filiales. C'est pourquoi la collaboration et le partage d'informations avec les instances de contrôle et les banques centrales du pays d'origine sont si importants. S'il n'est pas possible d'obtenir l'aide de la société mère, normalement la meilleure solution, il pourrait être envisagé de cantonner l'établissement en difficulté pour éviter tout nouveau retrait de fonds. Mais les mesures de cantonnement prises dans le pays d'accueil risquent d'aggraver la situation de l'ensemble du groupe bancaire. C'est pourquoi cette solution est, à l'évidence, un pis-aller. (De même, les problèmes de liquidité d'une filiale de grande taille pourraient être lourds de conséquences pour la société mère.)

En pareil cas, une banque centrale pourrait être amenée à jouer son rôle de prêteur en dernier ressort.

Il y a des principes généraux qui orientent son intervention :

- La banque centrale a normalement affaire à des établissements qui ont des problèmes de liquidité, mais pas à des établissements insolvables, qui sont considérés être la responsabilité de l'État. Mais concrètement, il est difficile d'établir une distinction entre les problèmes de liquidité et de solvabilité, parce qu'un problème qui, au départ, a trait à la liquidité pourrait, en raison de l'incidence sur les prix des actifs, évoluer vers un cas d'insolvabilité.
- La banque centrale garantit, en principe, ses facilités d'urgence par des sûretés pour éviter des répercussions sur son bilan. En fait, dans de nombreux pays, une bonne garantie forme la base juridique de tout octroi de facilités d'urgence.
- À une question sur la fonction de prêteur en dernier ressort dans une enquête réalisée par la BRI en 2011, les banques centrales ont répondu, dans quatre cas

sur cinq, que les décisions relèvent de leur compétence<sup>21</sup>. Mais il y a des exceptions. Au Royaume-Uni, par exemple, c'est le Chancelier de l'Échiquier qui assume la responsabilité des décisions sur les prêts d'urgence.

Dans le contexte d'un groupe bancaire international, une question essentielle est de savoir quelle banque centrale devrait assumer le rôle de prêteur en dernier ressort : la banque centrale du pays d'accueil ou la banque centrale du pays d'origine de la société mère de l'établissement ? Cela a toujours été une question épineuse dans les discussions entre les banques centrales des pays du G  $10^{22}$ . Il n'y a pas de lien automatique entre la responsabilité du contrôle bancaire (visée par le Concordat de 1983) et l'hypothèse d'un prêteur en dernier ressort. Toutefois, on tient généralement pour acquis que la banque centrale du pays d'accueil a la responsabilité initiale de fournir un soutien de liquidité à un établissement étranger. Mais il est également reconnu que la responsabilité de la banque centrale du pays d'origine pourrait être engagée très peu de temps après qu'un tel soutien devient nécessaire.

Une nouvelle complication apparaît avec les opérations de prêteur en dernier ressort en devises. Une banque centrale ne peut de toute évidence pas créer de la monnaie en devise. Alors la banque centrale d'émission peut accepter des accords de swap pour faciliter les opérations de soutien de la banque centrale en dollars, en euros ou dans une autre devise.

La taille a son importance dans la répartition des responsabilités entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Certains groupes bancaires panafricains sont très grands par rapport au PIB du pays d'origine (comme Ecobank, domiciliée au Togo). Il faut éviter qu'un soutien financier aux banques – sous la forme d'un apport de liquidité par la banque centrale ou financé par le budget de l'État – se solde par un défaut souverain. C'est pourquoi le développement des activités bancaires transfrontières doit aller de pair avec un contrôle bancaire plus étroit et une réflexion préalable sur la collaboration transfrontière en cas de tensions sur la liquidité, voire de crise. Cela pourrait freiner l'expansion de l'activité des banques étrangères à court terme, mais serait moins coûteux pour le pays à longue échéance.

### 6. Conclusion

Le développement économique des pays d'Afrique a longtemps été limité par des marchés financiers insuffisamment développés. L'intégration régionale à l'œuvre dans différentes parties de l'Afrique ainsi que le déploiement des banques panafricaines offrent la perspective d'un approfondissement des marchés qui renforcerait l'efficacité de la politique monétaire et permettrait à une plus grande partie de la population d'accéder aux services financiers et, partant, favoriserait la croissance.

Banque des Règlements internationaux (*Central bank governance and financial stability*), rapport établi par un groupe d'étude sous la présidence de Stefan Ingves, Gouverneur de la Banque de Suède, mai 2011a.

Voir Turner (2009), pp 117–8, pour un résumé de ce débat.

La Communauté de l'Afrique de l'Est, qui a accompli des progrès substantiels en termes de la création d'une union monétaire et d'un marché commun, œuvre désormais à harmoniser les systèmes de paiement et de règlement et le cadre réglementaire et de contrôle prudentiel dans la région. Cependant, il reste fort à faire avant que l'intégration financière soit une réalité. Dans l'intervalle, la région bénéficie d'une offre croissante de services bancaires et de la généralisation de nouvelles technologies (services bancaires par téléphone portable, par exemple).

L'expansion des banques panafricaines s'est amorcée dans toute l'Afrique. Ces banques connaissent bien le continent africain et sont à même de transférer le savoir-faire aux pays dans lesquels elles ont créé des filiales. Il est encore trop top pour dire avec certitude quel type d'impact elles auront sur les mécanismes de transmission de la politique monétaire et sur la stabilité financière, mais, selon les premières indications, dans les pays où elles représentent une part importante des transactions bancaires, elles améliorent le fonctionnement des marchés interbancaires et des changes, créent un environnement concurrentiel pour les banques et permettent aussi à la population des zones rurales d'accéder pour la première fois aux services bancaires. Elles contribuent, en outre, à diffuser la technologie et les services financiers aux zones dont les banques sont absentes. Sachant qu'elles se financent essentiellement sur le marché local, leur activité pourrait aussi être plus stable que celle des banques internationales domiciliées ailleurs qu'en Afrique.

Le déploiement des banques panafricaines doit aller de pair avec l'amélioration du dispositif réglementaire et prudentiel des banques. Les pays relativement plus développés ont déjà instauré un contrôle consolidé pour les groupes bancaires dont ils sont le pays d'origine. Mais ce n'est pas le cas partout. La qualité du contrôle doit également être renforcée en veillant à ce que les informations financières sur les banques et leur clientèle soient de meilleure qualité et disponibles plus rapidement. En outre, le déploiement de l'activité bancaire panafricaine aurait tout à gagner d'un renforcement de la collaboration transfrontière et de la mise en place de plans d'urgence, dont une assistance financière d'urgence dans le cadre de mécanismes de prêteur en dernier ressort, au cas où un groupe bancaire aurait des difficultés financières d'une nature systémique (car considéré comme « trop grand pour faire faillite »). À cet égard, les autorités africaines peuvent tirer les enseignements de l'expérience ruineuse des économies avancées et émergentes durant la crise financière mondiale.

Avoirs des principaux systèmes bancaires africains

En % du total des avoirs

			_	Fin 2000 <sup>1</sup>	-1					I	FIN 2005						-	Fin $2012^{3}$			
	Mo	Monnaie locale			Devise			Mon	naie locale			Devise			Σ	Monnaie locale			Devise		
	B. nat. <sup>4</sup>	B. étr. <sup>5</sup>	Dont p-af. <sup>6</sup>	B. nat. <sup>4</sup>	B. étr. <sup>5</sup>	Dont p-af. <sup>6</sup>	Total	B. nat. <sup>4</sup>	B. étr. <sup>5</sup>	Dont p-af. <sup>6</sup>	B. nat. <sup>4</sup>	B. l étr. <sup>5</sup> g	Dont p-af. <sup>6</sup>	Total	B. nat. <sup>4</sup>	B. étr. <sup>5</sup>	Dont p-af. <sup>6</sup>	B. nat. <sup>4</sup>	B. étr. <sup>5</sup>	Dont p-af. <sup>6</sup>	Total
Afrique du Sud	:	:		÷	:	:	:	69,4	29,1	0'0	8′0		0'0	100,0	25,0	19,9	0'0	21,9	3,1	. 0,3	100,0
Algérie	94,7	3,8	0'0	1,2	0,4	0'0	100,0	89,2	7'1	0′0	2,8	0,2	0'0	100,0	85,4	13,4	0,0	1,1	0,1	0'0	100,0
Angola	:	:	:	:	:	:	:	33,0	16,3	:	30,1	20,6	:	100,0	36,1	16,4	0,5	26,0	21,6	9′0	100,0
BCEAO	:	100,0	:	:	:	:	100,0	:	100,0	:	:	:	:	100,0	:	100,0	:	:	:	:	100,0
Congo, RD <sup>7</sup>	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	11,8	12,9	6'6	43,4	31,9	18,7	100,0
Égypte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	55,3	20,6	:	15,1	8,9	:	100,0
Ghana	25,3	33,3	4,5	17,8	23,5	3,2	100,0	26,6	25,6	3,8	24,3	23,4	3,5	100,0	29,2	36,1	21,5	15,5	19,2	11,4	100,0
Lesotho	1,2	39,1	0'0	0,1	26'2	0'0	100,0	0,4	77,5	0′0	0,2	21,9	0'0	100,0	2,6	75,7	0'0	1,5	20,3	0'0	100,0
Malawi	44,6	45,6	36,8	9′8	1,2	0,4	100,0	64,1	29,1	23,6	3,1	3,6	1,9	100,0	58,4	30,0	25,7	6,1	2,6	5,2	100,0
Maroc	6'56	0,2	:	1,5	2,3	:	100,0	92,2	1,3	:	1,7	4,8	:	100,0	93,9	0,1	:	3,4	2,6	:	100,0
Maurice	33,5	12,5	2,3	6,5	47,5	17,9	100,0	28,3	11,0	0,2	6,5	54,3	8,8	100,0	26,9	8,4	0,4	10,8	53,8	11,0	100,0
Nigéria	95,2	3,9	1,5	8′0	0'0	0'0	100,0	94,7	4,5	1,5	0,7	0'0	0′0	100,0	85,4	14,0	5,1	0,5	0,1	0'0	100,0
Ouganda	32,4	35,8	6'8	5,5	26,3	7,3	100,0	12,8	59,5	26,0	2,6	25,0	8,8	100,0	14,8	53,6	26,5	3,4	28,2	14,9	100,0
Seychelles	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	16,7	32,3	25,8	13,9	37,0	27,5	100,0
Swaziland	17,0	69,5	:	1,4	12,1	:	100,0	18,0	75,1	:	0,3	9′9	:	100,0	14,2	67,2	:	1,7	16,9	:	100,0
Tanzania	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	42,1	27,7	8,5	9,5	20,7	5,7	100,0
Tunisie	86,2	13,8	:	:	:	:	100,0	72,3	27,7	:	:	:	:	100,0	71,6	28,4	:	:	:	:	100,0
Zambie	20,4	79,5	2'0	0'0	0'0	0'0	100,0	22,3	7,77	3,6	0′0	0'0	0'0	100,0	20,5	79,5	11,5	0'0	0′0	0'0	100,0

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour le Malawi et le Nigéria, fin 2001. Pour le Swaziland, fin 2003. <sup>2</sup> Pour le Nigéria, fin 2004. <sup>3</sup> Fin 2012 ou dernières données disponibles. Pour l'Algérie, les dates sont provisoires. <sup>4</sup> Banques nationales. <sup>5</sup> Banques étrangères. <sup>6</sup> Dont banques panafricaines. <sup>7</sup> République démocratique du Congo.

Sources : Questionnaire BRI sur le rôle des banques centrales d'Afrique dans la stabilité macroéconomique et financière, mai 2013 ; calculs BRI.

Engagements des principaux systèmes bancaires africains

Tableau A2

En % du total des engagements

				Fin 2000 <sup>1</sup>						iΞ	Fin 2005 <sup>2</sup>						j iE	Fin 2012 <sup>3</sup>			
	Mo	Monnaie locale	ale		Devise			Mor	Monnaie locale	le	-	Devise			Mor	Monnaie locale	<u>e</u>		Devise		
	B. nat. <sup>4</sup>	B. étr. <sup>5</sup>	Dont p-af. <sup>6</sup>	B. nat. <sup>4</sup>	B. étr. <sup>5</sup>	Dont p-af. <sup>6</sup>	Total	B. nat. <sup>4</sup>	B. étr. <sup>5</sup>	Dont p-af. <sup>6</sup>	B. nat. <sup>4</sup>	B. étr. <sup>5</sup>	Dont p-af. <sup>6</sup>	Total	B. nat. <sup>4</sup>	B. étr. <sup>5</sup>	Dont p-af. <sup>6</sup>	B. nat. <sup>4</sup>	B. étr. <sup>5</sup>	Dont p-af. <sup>6</sup>	Total
Afrique du Sud	:	:	:	:	:	:	:	2'69	29,6	0'0	0,4		0'0	100,0	28,8	22,3	0'0	17,5	1,5	0,3	100,0
Algérie	89,2	3,6	0′0	6,7	0,5	0'0	100,0	85,9	7,2	0'0	6,2	0,7	0′0	100,0	83,1	12,9	0′0	3,4	9′0	0'0	100,0
Angola	:	:	:	:	:	:	:	33,9	11,4	:	29,4	25,2	:	100,0	35,7	13,7	0,4	26,8	23,9	9′0	100,0
BCEAO	:	100,0	:	:	:	:	100,0	:	100,0	:	:	:	:	100,0	:	100,0	:	:	:	:	100,0
Congo, RD <sup>7</sup>	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	11,1	11,8	6,8	44,2	33,0	19,6	100,0
Égypte	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	55,4	20,6	:	15,1	0′6	:	100,0
Ghana	24,7	33,9	4,5	17,4	23,9	3,2	100,0	26,7	25,6	6,2	24,4	23,3	5,7	100,0	29,8	35,5	21,4	15,9	18,9	11,4	100,0
Lesotho	0,3	2'66	0′0	:	:	:	100,0	0,5	99,2	0'0	0'0	6,0	0′0	100,0	3,3	96,5	0′0	0'0	0,2	0'0	100,0
Malawi	42,9	44,6	36,1	9'9	5,9	5,1	100,0	6′09	28,8	26,3	2,8	4,5	4,1	100,0	9′99	29,1	25,1	7,5	8′9	8′9	100,0
Maroc	93,5	6′0	÷	6′0	4,8	:	100,0	6,3	8′0	i	1,1	1,7	÷	100,0	95,1	9′0	:	2,6	1,7	÷	100,0
Maurice	34,8	12,5	2,4	5,3	47,4	17,8	100,0	28,8	9′6	0'0	5,9	55,7	0′6	100,0	27,6	8,8	0,3	10,1	53,5	11,0	100,0
Nigéria	95,4	3,7	1,4	8′0	0′0	0'0	100,0	95,0	4,3	1,4	0,7	0′0	0,0	100,0	85,0	14,3	4,8	0,5	0,1	0,0	100,0
Ouganda	32,8	36,5	0′6	5,1	25,6	7,1	100,0	13,0	6'65	26,7	2,4	24,7	8,1	100,0	15,3	54,4	26,9	2,8	27,4	14,6	100,0
Seychelles	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	17,7	29,5	24,4	13,0	39,9	28,8	100,0
Swaziland	18,4	80,1	:	0,0	1,4	:	100,0	19,5	0'62	:	0′0	1,4	:	100,0	15,8	78,7	:	0,0	5,4	:	100,0
Tanzanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	40,6	26,0	8,2	10,6	22,8	6,2	100,0
Tunisie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Zambie	20,4	79,5	0,7	0'0	0'0	0'0	100,0	22,3	7,77	3,6	0'0	0'0	0'0	100,0	20,5	79,5	11,5	0'0	0,0	0'0	100,0

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour le Malawi et le Nigéria, fin 2001. Pour le Swaziland, fin 2003. <sup>2</sup> Pour le Nigéria, fin 2004. <sup>3</sup> Fin 2012 ou dernières données disponibles. Pour l'Algérie, les dates sont provisoires. <sup>4</sup> Banques nationales. <sup>6</sup> Cont banques panafricaines. <sup>7</sup> République démocratique du Congo. Sources : Questionnaire BRI sur le rôle des banques centrales d'Afrique dans la stabilité macroéconomique et financière, ma i 2013 ; calculs BRI.

<sup>5</sup> Banques

BIS Papers n° 76 27

## Principaux pays africains : crédit bancaire au secteur privé

Expansion annuelle, en %; moyenne sur la période

Tableau A3

	Avant la crise	Pendant la crise	Après la crise
	Janvier 05-septembre 08	Octobre 08-avril 09 <sup>1</sup>	Mai 09 – derniers chiffres
Pays émergents			
Afrique du Sud	20,8	11,4	4,8
Algérie	20,5	14,5	13,5
Égypte	8,8	11,9	4,6
Maroc	17,7	21,4	9,3
Tunisie	8,8	14,8	13,9
Pays en décollage			
Angola	72,4	64,8	38,6
Ghana	44,9	48,6	24,6
Kenya	15,7	25,5	20,7
Maurice	13,6	24,1	10,5
Mozambique	27,5	54,3	27,9
Nigéria	53,0	53,6	2,0
Ouganda	25,6	46,1	26,3
Sénégal	14,3	15,7	11,2
Tanzanie	33,7	24,5	21,2
Zambie	40,4	48,8	16,9
Pays en démarrage financier			
Botswana	18,5	27,0	15,4
Cameroun	7,1	19,3	16,3
Cap-Vert	21,5	26,3	10,9
Congo (Rép. dém. du)	77,8	130,7	28,6
Éthiopie	31,3	36,0	
Lesotho	29,6	23,9	23,2
Madagascar	24,6	22,4	7,3
Malawi	37,8	100,0	44,3
Namibie	14,5	10,7	11,2
Seychelles	14,9	29,0	11,3
Swaziland	24,9	4,9	10,8

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour l'Éthiopie, jusqu'en décembre 2008.

Source : FMI, Statistiques financières internationales.

## Bibliographie

Ahokpossi, C. (2013): « Determinants of bank interest margins in sub-Saharan Africa », *IMF Working Paper*, WP/13/34, janvier.

Banque des Règlements internationaux (2011a): « Central bank governance and financial stability », rapport établi par un groupe d'étude sous la présidence de Stefan Ingves, Gouverneur de la Banque de Suède, mai.

——— (2011b): « Banques centrales d'Afrique : perspectives dans un monde en mutation », *BIS Paper*, n° 6, 2011.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (2012) : *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace*, Bâle, septembre.

Beck, T., S. Maimbo, I. Faye et T. Triki (2011) : « Financing Africa – through the crisis and beyond », Banque mondiale et Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques.

Calderon, A. et R. Casilda (2000): « The Spanish banks' strategies in Latin America », *Cepal Review*, n° 70, avril.

Christensen, B. (2011): « Les mécanismes de transmission de la politique monétaire en Afrique ont-ils changé? », *BIS Papers*, n° 56, www.bis.org/publ/bppdf/bispap56.htm.

Davoodi, H., S. Dixit et G. Pinter (2013): « Monetary transmission mechanisms in the East African Community: an empirical investigation », *IMF Working Paper*, WP/13/39, février.

D'Hulster, K. (2011): « Cross border banking supervision », World Bank Policy Research Working Paper, n° 5871.

FMI (2012): « Perspectives de l'économie mondiale », octobre.

——— (2012b): « The East African Community after ten years – Deepening Integration ».

——— (2012c): « The East African Community – Main themes and lessons from Financial Sector Assessment Programs for Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzania, and Uganda », étude non publiée.

——— (2011) : « Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne », avril.

——— (2012d) : « Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne », avril.

——— (2012e) : « Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne », octobre.

Inutu, L. et K. Chung (2010): « The cross border expansion of African LFCIs », septembre 2010, Banque africaine de développement, www.afdb.org.

Mihaljek, D. (2009): « The financial stability implications of increased capital flows for emerging market economies », *BIS Papers*, n° 44, janvier, www.bis.org/publ/bppdf/bispap44b.pdf.

Sanya, S. et M. Gaertner (2012): « Assessing bank competition within the East African Community », *IMF Working Paper*, WP/12/32.

Sebastián, M. et C. Hernansanz (2000): « The Spanish banks' strategy in Latin America », Société Universitaire Européenne de Recherches Financières, Vienne.

Turner, P. (2009): « Central banks, liquidity and the banking crisis », dans S. Griffith-Jones, J. Ocampo et J. Stiglitz (eds), *Time for a Visible Hand*, Oxford.

Banque mondiale (2011): « Scaling-up regional financial integration in the EAC », World Bank Africa Trade Policy Notes, Note #22", juillet.

——— (2012): « African financial sectors and the European debt crisis: will trouble blow across the Sahara? », *Financial Sector Policy Note*, janvier.